

Sourcwell (anciennement, la NATIONAL JOINT POWERS ALLIANCE [NJPA]) – Équipement d'entretien des terrains, instruments, accessoires et services connexes

[Imprimer cette page](#)

Numéro de contrat :	062117-DAC
Période du contrat :	Du 15 juin 2018 au 18 août 2021
Admissibilité :	<p>Le contrat vaut pour toutes les organisations membres de Sourcwell, et ce, dans toutes les provinces.</p> <p>Les critères d'admissibilité suivants doivent être respectés :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'entité doit être membre de Sourcwell. Les concessionnaires John Deere doivent le vérifier dans DealerPath avant de préparer une soumission. Veillez inscrire le numéro de membre de Sourcwell sur votre soumission ou sur le bon de commande du membre de Sourcwell.• Membres de Sourcwell admissibles : organismes publics subventionnés provinciaux, municipaux, de comté ou locaux, autoroutes à péage, aéroports, offices d'habitation, coopératives d'électricité, coopératives d'eau, systèmes publics d'écoles de la maternelle à la 12^e année, établissements d'enseignement supérieur publics et privés tels que les collèges et les universités, services d'incendie (pompiers professionnels et volontaires), musées publics ou sans but lucratif, bibliothèques et zoos.• Les organismes sans but lucratif membres de Sourcwell admissibles ont droit d'acheter de l'équipement John Deere dans le cadre du contrat avec Sourcwell. <p>Pour devenir membre de Sourcwell, vous pouvez vous renseigner au 1 888 894-1930 ou remplir une demande en ligne sur le site Web de Sourcwell.</p>

Soumissions et bons de commande :

Pour obtenir une soumission, communiquez avec votre [concessionnaire John Deere](#).

Votre concessionnaire John Deere établira une soumission en fonction du contrat négocié avec Sourcewell. Il lui incombera de commander l'équipement et de le facturer au membre de Sourcewell.

Détails du contrat

Soumissions	<p>Les soumissions sont valides pendant 30 jours à partir de leur date de préparation. Dans toutes les soumissions créées dans JDQ2, la date de préparation et la date d'expiration ont été placées dans le coin supérieur droit, sur la première page, pour plus de commodité.</p> <p>Les soumissions seront établies en dollars canadiens. Le prix de détail suggéré par le fabricant fluctue en fonction du taux de change entre le Canada et les États-Unis.</p>
Équipement de fabrication alliée (autre que Deere)	<p>Permis. L'équipement de fabrication alliée ne peut être vendu qu'en lien avec la vente d'un article prévu au contrat. Il doit être clairement indiqué qu'il s'agit d'équipement de fabrication alliée sur le bon de commande ou la soumission.</p> <p>Les articles de fabrication alliée désignent les produits vendus sur Order Zone, les instruments, les accessoires, les pièces ou les colis qui ne sont pas fabriqués par John Deere, mais que le client demande pour compléter son achat d'équipement John Deere prévu au contrat.</p>
Équipement de démonstration	<p>Non admissible dans le cadre de ce contrat.</p>
Frais	<p>Le concessionnaire responsable de la livraison peut imposer des frais de livraison (facultatif) non taxables de 2,49 \$ par kilomètre parcouru (4 \$/mi parcouru) par le véhicule de transport chargé. S'ils sont imputés, les frais doivent figurer sur la soumission ou le bon de commande. Servez-vous de Google Maps pour calculer la distance.</p>
Financement	<p>John Deere Finance offre le financement remboursable par versements et le financement par crédit-bail sur approbation du crédit.</p>

Rabais pour machines multiples

Le rabais pour machines multiples est permis. Le rabais total est la somme du rabais prévu au contrat et du rabais pour machines multiples. Les rabais suivent le barème ci-dessous :

Quantité Rabais supplémentaire

3-4 1 %

5-6 2 %

7-8 3 %

9 ou plus 4 %

Les ventes de trois produits automoteurs similaires ou plus sont admissibles au rabais pour machines multiples. À l'exception de nos véhicules utilitaires, l'équipement automoteur doit figurer sous le même onglet dans le livre des tarifs. Les instruments compatibles vendus avec ces produits sont également admissibles au rabais pour machines multiples, mais ne peuvent être considérés comme des unités.

L'équipement Frontier n'est pas admissible au rabais pour machines multiples.

Équipement non prévu au contrat (John Deere)

Permis. L'équipement non prévu au contrat ne peut être vendu qu'en lien avec la vente d'un article prévu au contrat. Il doit être clairement indiqué qu'il s'agit d'équipement non prévu au contrat sur le bon de commande ou la soumission.

Les articles non prévus au contrat désignent les produits vendus sur Order Zone, les instruments, les accessoires, les pièces ou les colis qui ne figurent pas au contrat mais qui sont fabriqués par John Deere et que le client demande pour compléter son achat d'équipement John Deere prévu au contrat.

Location

Non admissible dans le cadre de ce contrat.

Obligations de livraison spéciale

Aucune.

Substitutions	Non admissibles dans le cadre de ce contrat.
Reprises en échange	Permises. Il doit être clairement indiqué sur le bon de commande ou le devis qu'il s'agit de machines reprises en échange. Il revient à l'agence et au concessionnaire d'établir la valeur de reprise en échange de la machine.
Divers	<p>Pour les livraisons à l'intérieur du Canada, l'équipement sera destination franco bord (les frais pour le transport de l'usine au concessionnaire ne seront PAS facturés au membre de Sourcewell).</p> <p>Dans le cas des achats faits dans les provinces qui imposent des droits sur les pneus (par exemple les droits imposés par la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario), ces droits devront être indiqués sur une ligne distincte de la soumission ou du bon de commande.</p>

Structure de prix

**** Veuillez inscrire le numéro de membre de Sourcewell sur votre soumission ou sur le bon de commande du membre de Sourcewell. ****

Onglet des pages de liste de prix	Description des produits	Rabais sur le PDSF	Date de la page de liste de prix
L21	Tondeuses à rayon de braquage nul résidentielles et équipement	0 %	Courante
L25	Tracteurs de pelouse (série D100 seulement) et équipement	0 %	Courante
L25	Tracteurs de pelouse (série X300 seulement) et équipement	18 %	Courante
L30	Tracteurs de jardin et équipement	18 %	Courante

L35	Équipement pour tracteurs d'entretien des pelouses et des jardins	18 %	Courante
C10	Tondeuses à main commerciales et équipement	23 %	Courante
C13	Tondeuses à main commerciales et équipement	23 %	Courante
C15	Tondeuses frontales commerciales et équipement	23 %	Courante
C18	Tondeuses commerciales pour grandes surfaces de travail et équipement	23 %	Courante
C20	Tracteurs utilitaires compacts et équipement	18 %	Courante
C21	Équipement pour produits commerciaux pour la tonte	23 %	Courante
C25	Équipement pour tracteurs utilitaires compacts	18 %	Courante
C39	Véhicules utilitaires récréatifs et équipement	13 %	Courante
C40	Véhicules utilitaires multisegments pour service moyen et équipement	13 %	Courante
C41	Véhicules utilitaires multisegments pour service intensif et équipement	13 %	Courante
C42	Véhicules utilitaires traditionnels et équipement	16 %	Courante
C47	Véhicules utilitaires HPX et équipement	13 %	Courante

G10	Tondeuses à tambour et équipement	24 %	Courante
G15	Tondeuses pour application spéciale et équipement	24 %	Courante
G20	Véhicules pour application spéciale et équipement	24 %	Courante
G25	Aérateurs de gazon et équipement	24 %	Courante
G30	Équipement de gestion des débris	24 %	Courante
Frontier	Coupe et tonte	18 %	Courante
	Fenaison et affouragement	18 %	Courante
	Travaux paysagers	18 %	Courante
	Manutention	18 %	Courante
	Ensemencement	18 %	Courante
	Déneigement	18 %	Courante
	Entretien des terrains de golf	18 %	Courante

Versement du paiement

Au Canada, le paiement sera versé au concessionnaire qui a préparé la soumission, à la livraison.

Mises à jour du contrat

15 juin 2018 – Le contrat avec la coopérative d'achat Sourcewell est élargi au Canada.